

Accord de rattachement au Périmètre-RPD d'un Site d'injection pour lequel le RE est désigné dans un contrat CARD ou de Service de Décompte

Identification :	Enedis-MOP-CF_050E
Version :	1
Nb. de pages :	1+xx

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	15/09/2025	Création – changement de référence	Enedis-FOR-CF_08E

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Résumé / Avertissement

NB : Dans le cadre de son projet de simplification documentaire, Enedis modernise son système de référencement et met à jour toutes ses références de notes, tant internes qu'externes.

Cette note Enedis-MOP-CF_050E remplace donc à l'identique la note Enedis-FOR-CF_08E, comme indiqué dans la note récapitulative Enedis-MOP-RCA_003E.

Ce document doit être signé par le producteur et le Responsable d'Equilibre. Il permet à Enedis de savoir à quel RE sont rattachés les Sites CARD raccordés à son réseau.

Chaque Responsable d'Equilibre doit déclarer à RTE et aux gestionnaires de Réseau de Distribution les éléments d'injection et de soutirage qui composent son périmètre d'équilibre. La connaissance des éléments rattachés au périmètre-RPD d'un RE est déterminante pour le processus de reconstitution des flux sur lequel s'appuie le calcul des écarts.

Accord de rattachement au Périmètre-RPD d'un Site d'injection pour lequel le RE est désigné dans un contrat CARD ou de Service de Décompte

Identification : [Enedis-FOR-CF_08E](#)

Version : 3

Nb. de pages : 3

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	01/09/2007	Initiale	
1.1	01/08/2008	Adaptation à la nouvelle identité visuelle ERDF suite à la filialisation d'ERDF.	V1
2	01/02/2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis. Prise en compte de la nouvelle version du chapitre E Règles de la Section 2 des Règles RTE.	ERDF-FOR-CF_08E
3	01/06/2020	Prise en compte de la nouvelle version du chapitre E Règles de la Section 2 des Règles RTE.	V2

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

- Chapitre E de la Section 2 des Règles RTE relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de Responsable d'Equilibre
- Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD) Injection

Résumé / Avertissement

Ce document doit être signé par le Producteur et le Responsable d'Equilibre. Il permet à Enedis de savoir à quel RE sont rattachés les sites CARD raccordés à son réseau.

Chaque Responsable d'Equilibre doit déclarer à RTE et aux gestionnaires de Réseau de Distribution les éléments d'injection et de soutirage qui composent son périmètre d'équilibre. La connaissance des éléments rattachés au périmètre-RPD d'un RE est déterminante pour le processus de reconstitution des flux sur lequel s'appuie le calcul des écarts.

Les modalités d'utilisation de ce document sont décrites dans le chapitre E de la section 2 des règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de RE (disponibles sur le site web de RTE <https://clients.rte-france.com/>).

Ce document est une pièce obligatoire pour la constitution d'un Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution avec Enedis.

**ACCORD DE RATTACHEMENT AU PÉRIMÈTRE-RPD D'UN SITE D'INJECTION POUR LEQUEL
LE RE EST DÉSIGNÉ DANS UN CONTRAT CARD OU DE SERVICE DE DÉCOMPTE**

XXXXX [indiquer le nom complet], société [REDACTED] [indiquer la forme sociale], au capital de [REDACTED] euros, dont le siège social est situé à [REDACTED] [indiquer l'adresse complète], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [REDACTED] [indiquer la ville] sous le numéro [REDACTED] [N° SIRET],

en sa qualité de Responsable d'Equilibre, titulaire d'un Accord de Participation N° RE_AAMM_XXXX [indiquer le numéro] conclu avec RTE en date du JJ/MM/200... [indiquer la date], et d'un contrat GRD-RE N° [REDACTED] [indiquer le numéro] conclu avec Enedis en date du JJ/MM/200... [indiquer la date],

représentée par Mme/M [REDACTED], dûment habilité (e) à cet effet,

d'une part,

et

YYYYY [indiquer le nom complet], société [REDACTED] [indiquer la forme sociale], au capital de [REDACTED] euros, dont le siège social est situé à [REDACTED] [indiquer l'adresse complète], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [REDACTED] [indiquer la ville] sous le numéro [REDACTED] [N° SIRET],

représentée par Mme/M [REDACTED], dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part,

conviennent que [cocher la mention choisie] :

[début 1^{er} site concerné par l'accord de rattachement]

- Le Site d'injection de [REDACTED] [indiquer le nom et l'adresse], titulaire du contrat [indiquer si CARD-i pour les sites BT >36kVA et HTA ou CAE/CRAE pour les sites BT <36kVA] N° [REDACTED] [indiquer le numéro du contrat] conclu ou en cours de conclusion (nouveau site) avec Enedis en date du [REDACTED] [indiquer la date de signature du contrat pour un site existant] immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de [REDACTED] [indiquer la ville] sous le numéro [REDACTED] [N° SIRET]
- Le Site d'injection de [REDACTED] [indiquer le nom et l'adresse], titulaire du contrat du [indiquer si Contrat de Service de Décompte ou convention de service de comptage] N° [REDACTED] [indiquer le numéro du contrat] conclu ou en cours de conclusion (nouveau site) avec Enedis en date du [REDACTED] [indiquer la date de signature du contrat pour un site existant] immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de [REDACTED] [indiquer la ville] sous le numéro [REDACTED] [N° SIRET]

va être rattaché au Périmètre-RPD du Responsable d'Equilibre XXXXX. La date de ce rattachement souhaitée est le JJ/MM/20... [indiquer la date] sous réserve de l'application des modalités du contrat CARD ou de Service de Décompte.

1) Préciser quel moyen de production sera rattaché au Périmètre-RPD :

- Centrale thermique non renouvelable
- Centrale hydraulique
- Centrale solaire
- Centrale éolienne
- Centrale biomasse
- Autre : [REDACTED]

2) Préciser quelle mesure porte le rattachement au Périmètre-RPD (*) :

- L'énergie livrée au Point de Livraison
- La totalité de l'énergie produite par le moyen de production rattaché au Périmètre-RPD

(*) : Lorsque l'énergie affectée au Périmètre d'Equilibre est le résultat d'un traitement de plusieurs mesures, la formule de calcul est précisée et le schéma de comptage est joint à l'accord de rattachement.

YYYYY s'engage à avoir vérifié que l'Installation de Production concernée par le rattachement fait l'objet d'un Contrat d'Accès au RPD ou de Service de Décompte valable et dispose d'un dispositif de comptage compatible avec la reconstitution des flux.

[fin 1er site concerné par l'accord de rattachement]

[ajouter autant de mentions qu'il y a de sites concernés par le présent accord de rattachement]

Dans le cadre de cet accord, relativement à l'accès aux données de comptage * :

1) Par le présent document, **YYYYY** autorise, dès à présent, **XXXXX** à accéder aux données de comptage du(des) Site(s). À cet effet, et selon la technologie de relevé mise en œuvre par Enedis, **YYYYY** autorise Enedis, dès réception du présent document, à transmettre à **XXXXX**, les informations, actuelles et futures, permettant de réaliser les opérations de télérelève (la marque du compteur électrique, le numéro de téléphone, les identifiants **actuels et futurs**, la formule de comptage éventuelle, le tableau à relever éventuel, le facteur de correction éventuel) ou à permettre la souscription aux services d'accès aux données :

Oui Non

(ne cocher l'option N°2 que si **YYYYY** a répondu Oui à l'option N°1)

2) Par le présent document, **XXXXX** demande à Enedis, dès réception du présent document, conformément à l'autorisation de **YYYYY**, la transmission des informations, actuelles et futures permettant de réaliser les opérations d'accès aux données de comptage :

Oui Non

*Enedis modifie systématiquement les codes d'accès au compteur lors du rattachement à un nouveau Responsable d'Equilibre.

Fait en 2 exemplaires originaux (ou trois en cas de signature électronique),

à **XXXXX** [indiquer le lieu], le **YYYYY** [indiquer la date],

Pour **XXXXX**
Nom, Signature et Cachet

Pour **YYYYY**
Nom, Signature et Cachet

Copie à Enedis